

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

“Diagnostic de Performance Énergétique”

Sans mention

1 jour soit 7 heures

Objectifs : Renforcer les compétences des diagnostiqueurs, en lien avec les cas tests et les besoins identifiés sur le terrain
Mettre à jour les participants sur les évolutions réglementaires, normatives, techniques et les bonnes pratiques du secteur.

Les thématiques abordées durant la formation continue seront ajustées en fonction du questionnaire de positionnement complété par les diagnostiqueurs en amont de la formation.

Le cas test réalisé en début de journée permettra également d'ajuster les thématiques traitées par le formateur.

THÉMATIQUES

La formation pratique contient 7 heures de terrain au minimum pour la certification sans mention . Celles-ci sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.

La formation pratique contient des mises en situation permettant la réalisation complète d'un diagnostic de performance énergétique, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement, au minimum pour les cas suivants :

- 📍 Une maison individuelle ;
- 📍 Un logement situé dans un bâtiment collectif ;
- 📍 Un logement construit avant 1948 ;
- 📍 Un logement neuf ;
- 📍 Un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

“Diagnostic de Performance Énergétique”

Sans mention

1 jour soit 7 heures

Les généralités sur le bâtiment :

–la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives. –les spécificités des bâtiments construits avant 1948 et des bâtiments utilisant des techniques constructives similaires –le calcul de la surface d’un bâtiment ou d’une partie de bâtiment ; –l’analyse des configurations thermiquement défavorables pour les lots présents dans des bâtiments à usage principal d’habitation ; –l’ensemble des pathologies du bâtiment liées notamment à des mauvais dimensionnements d’installations ou encore à l’humidité dans les logements ;

La thermique du bâtiment :

–la thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d’hiver et d’été; –le diagramme de l’air humide ; –les grandeurs physiques thermiques –les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement –les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d’air et par ponts thermiques ; –les principes de calcul d’une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels ;

L’enveloppe du bâtiment :

–les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales.
–les défauts d’étanchéité à l’air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d’infiltrations d’air parasites ;
–les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure) ;
–les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure) ;
–les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l’enveloppe d’un bâtiment
–les possibilités d’amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l’enveloppe du bâtiment.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

“Diagnostic de Performance Énergétique”

Sans mention

1 jour soit 7 heures

Les systèmes :

- les réseaux de chaleur, les équipements techniques
- les principaux équipements de ventilation : équipements présents dans la méthode de calcul réglementaire en vigueur ;
- les principaux équipements d'éclairage ;
- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- les auxiliaires des différents systèmes ;
- les systèmes de production d'eau chaude sanitaire : notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- l'équilibrage des réseaux de distribution ;
- les principaux équipements individuels ou collectifs utilisés pour contrôler et réguler le climat intérieur ;
- les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- les technologies innovantes ;
- les notions de rendement des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'énergies renouvelables ;
- les principales sources d'énergie, leurs avantages et inconvénient, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels ;
- les recommandations d'usage des équipements pour diminuer les factures énergétiques, les recommandations de gestion et d'entretien des équipements ;
- les contraintes techniques d'installation d'un système et les impossibilités éventuelles de recommandation d'installation de certains systèmes ;
- les procédés permettant de déterminer les caractéristiques des installations d'un bâtiment ;

Les textes réglementaires :

- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- les obligations relatives à l'envoi des diagnostics à l'observatoire géré par l'agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que les ressources documentaires à ce sujet mises à disposition par les services de l'ADEME ;

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

“Diagnostic de Performance Énergétique”

Sans mention

1 jour soit 7 heures

–les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, –les objectifs français et européens relatifs à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la rénovation des bâtiments –les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ; –la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.

VALIDATION DU MODULE

- 🕒 Passage d'un QCM noté sur 20. La note minimale de 10/20 est attendue.
- 🕒 Une fois l'examen réussi, une **Attestation Individuelle de Fin de Formation** est délivrée.
- 🕒 Rattrapage possible.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- 🕒 Formation dispensée par un formateur
- 🕒 Service extranet